

# SOMMAIRE

Idées Reçues n°1  
**Page 2**

Idées Reçues n°2  
**Page 2**

Idées Reçues n°3  
**Page 3**

Sécurité aux abords des aménagements hydroélectrique  
Réglementation du canyoning dans le Canyon du Griffre  
**Page 4**

EDF Partenaire de la FFCK depuis 25 ans  
**Page 6**



**Idée reçue n°1 :** Le fonctionnement des centrales hydroélectriques peut comporter des risques... oui, mais seulement si je me baigne à proximité d'un barrage et si je ne sais pas bien nager !



## **Promeneurs, baigneurs,**

### **Même par temps calme, les débits des rivières peuvent varier brutalement.**

Prenez connaissance des panneaux de vigilance installés sur les chemins, et veillez à bien respecter les consignes de sécurité pour ne pas être pris au dépourvu, même si vous n'êtes pas proches d'un barrage.

### **Le risque d'être emporté en cours de baignade près des berges est bien réel.**

Les canaux des centrales hydroélectriques peuvent être animés par de forts courants, lorsque la centrale est en train de turbiner. Veillez à bien respecter les consignes de sécurité !

Pour la sécurité de tous, EDF met à votre disposition l'application Smartphone « **EDF Prudence** ». Elle fournit gratuitement à ses utilisateurs les informations nécessaires à leur sécurité en les alertant notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de tronçons pouvant être sujets à des variations soudaines et importantes de débit grâce à sa fonctionnalité de géolocalisation.



## **Idée reçue n°2 :**

**Le fonctionnement des centrales hydroélectriques peut comporter des risques... oui, mais je ne me ferai pas surprendre par la montée des eaux !**



## **Pêcheurs, promeneurs, baigneurs,**

### **Même par temps calme, les débits des rivières peuvent varier brutalement.**

Prenez garde aux panneaux de vigilance installés sur les chemins, et veillez à bien respecter les consignes de sécurité pour ne pas être pris au dépourvu, même si vous n'êtes pas proches d'un barrage.

### **Prenez garde aux abords des canaux !**

Aux abords des canaux, le niveau d'eau peut être sensiblement différent en fonction de l'activité des centrales hydroélectriques et les abords des cours d'eau peuvent être particulièrement glissants. Pour ne pas être mis en difficulté, respectez bien les consignes de sécurité décrites sur les panneaux.

Pour la sécurité de tous, EDF met à votre disposition l'application smartphone « **EDF Prudence** ». Elle fournit gratuitement à ses utilisateurs les informations nécessaires à leur sécurité en les alertant notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de tronçons pouvant être sujets à des variations soudaines et importantes de débit grâce à sa fonctionnalité de géolocalisation.



Application EDF Prudence

### Idée reçue n°3 :

Le fonctionnement des centrales hydroélectriques peut comporter des risques... mais je ne perdrai jamais le contrôle de mon embarcation !



#### Sportifs en eaux vives,

Les courants des rivières peuvent varier fortement lorsqu'ils sont sollicités pour la production hydroélectrique.

Veillez à bien respecter les arrêtés préfectoraux mentionnés sur les panneaux d'information pour ne pas être pris au dépourvu lors de la pratique des sports d'eaux vives.

Prenez garde lorsque vous êtes à proximité des barrages.

Pour la sécurité de tous, EDF met à votre disposition l'application Smartphone « **EDF Prudence** ». Elle fournit gratuitement à ses utilisateurs les informations nécessaires à leur sécurité en les alertant notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de tronçons pouvant être sujets à des variations soudaines et importantes de débit grâce à sa fonctionnalité de géolocalisation.



Application EDF Prudence

# Sécurité aux abords des aménagements hydroélectrique Réglementation du canyonisme dans le Canyon du Griffre



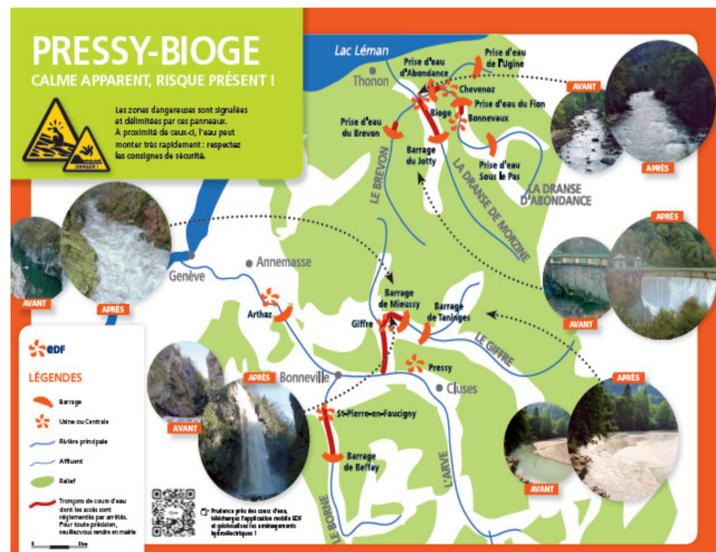
EDF exploite sur le Giffre les barrages de Taninges et de Mieussy et les centrales associées de Pressy et du Giffre.

Dans ce cadre une réglementation spécifique est en vigueur :

- **Arrêté municipal de Mieussy du 21 mai 2001** réglementant la pratique du canyonisme dans les gorges du Giffre
- **Convention entre la Mairie de Mieussy, EDF et les pratiquants de canyonisme** pour garantir le suivi et l'amélioration de cette pratique et l'entretien des éléments d'information (signalétique, répondeur téléphonique).

- **La pratique du canyonisme**

La portion du cours d'eau constituée par les gorges du Giffre, située à l'aval du barrage de Mieussy est fréquentée par des personnes pratiquant le canyonisme. Un cours d'eau en aval d'un ouvrage hydroélectrique présente toujours un risque potentiel, même par beau temps. En effet, les manœuvres d'exploitation nécessaires, soit pour évacuer des débits de crue, soit pour des raisons liées à la sécurité ou à la production électrique, **peuvent à tout instant entraîner des augmentations de débit à l'aval des ouvrages**. Bien qu'effectués par paliers, **ces lâchers d'eau peuvent provoquer néanmoins la montée rapide de l'eau**, recouvrant en quelques minutes les îles et les bancs de graviers, et l'accroissement de la vitesse du courant.



## Canyonistes,

### **Le canyonisme est interdit :**

- En cas de déversement du barrage de Taninges
- En cas de fonctionnement de la centrale du Giffre
- En cas de conditions d'exploitation ne permettant pas de sécuriser les débits à l'aval des 2 barrages.

### **Le canyonisme est autorisé :**

- Dans un délai impératif de 1h15 sous la responsabilité des pratiquants, renouvelable à chaque appel au répondeur EDF, lorsque la centrale du Giffre est à l'arrêt, qu'il n'y a aucun déversement en cours au barrage de Taninges et que les conditions d'exploitation permettent de sécuriser les débits à l'aval des 2 barrages. L'information sur les conditions de pratique du canyonisme, en regard du fonctionnement des ouvrages EDF est délivrée par EDF via un répondeur téléphonique : **04 50 43 19 12**.

**Il est obligatoire d'appeler le répondeur téléphonique et de respecter les consignes.**

## Baigneurs,

La partie du Giffre situé à l'aval de Taninges jusqu'à la prise d'eau de Mieussy est impactée par les déversés au barrage de Taninges.

- Arrêté municipal de Mieussy du 08 décembre 2013 interdisant de sauter ou de plonger dans la rivière du Giffre depuis le Pont du Diable.
- Arrêté municipal de Mieussy du 21 mai 2001 interdisant la baignade dans le cours d'eau du Giffre de 160 m en aval du pont du diable jusqu'au barrage de Mieussy.

### **Même par temps calme, le débit de la rivière peut varier brutalement.**

Prenez connaissance des panneaux de vigilance installés sur les chemins, et veillez à bien respecter les consignes de sécurité pour ne pas être pris au dépourvu.

Pour la sécurité de tous, EDF met à votre disposition l'application Smartphone « **EDF Prudence** ». Elle fournit gratuitement à ses utilisateurs les informations nécessaires à leur sécurité en les alertant notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de tronçons pouvant être sujets à des variations soudaines et importantes de débit grâce à sa fonctionnalité de géolocalisation.



Application EDF Prudence

## A noter :

La production moyenne annuelle de Pressy correspond à 4 fois la consommation annuelle des foyers du bassin Clusien (40 000 personnes).

- Le barrage de Taninges, équipé de 3 vannes en rivière pouvant évacuer 125m<sup>3</sup>/s chacune, permet de dériver 22m<sup>3</sup>/s vers la centrale de Pressy.
- Le barrage de Mieussy équipé de deux vannes pouvant évacuer chacune 200m<sup>3</sup>/s, permet de dériver 7,2m<sup>3</sup>/s vers la centrale du Giffre.

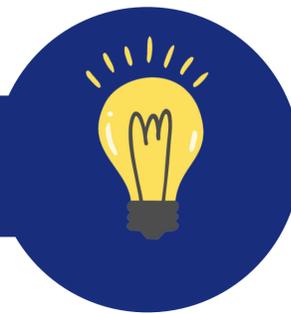
### CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT

La production d'électricité à partir des usines hydroélectriques entraîne des lâchers d'eau pouvant provoquer de brusques montées du niveau des rivières. Soyez prudents !

### CONSIGNES DE SECURITÉ EDF



- **Respectez la réglementation d'accès locale** : prenez connaissance des tronçons de rivière interdits ou réglementés par arrêté préfectoral ou municipal, ou en consultant l'application EDF Prudence.
- **Repérez et respectez les panneaux** : prenez connaissance de la signalisation qui vous entoure, les panneaux jaunes et blancs en particulier vous informent sur les dangers.
- **Restez à proximité des berges** : ne vous éloignez pas des berges qui seront accessibles en cas de montée des eaux, et ne vous engagez pas dans des zones sans échappatoire.
- **Soyez vigilants, gardez le risque à l'esprit** : restez attentifs à vos enfants, même en zone de baignade autorisée. Restez également attentifs à tout changement du cours d'eau (augmentation du bruit, arrivée de feuilles, changement de la couleur de l'eau, montée du niveau...) annonciateur d'une variation de débit ; prenez des points de repère pour détecter toute variation de niveau (rocher affleurant,...) et restez sur la berge en cas d'évolution détectée.



Le bassin d'eau vive de Bourg St Maurice, qui a accueilli du 26 au 31 juillet 2016 les championnats de France de canoë-kayak slalom, est alimenté en partie par son bassin versant naturel, mais également par l'eau en provenance du barrage de Tignes qui, une fois turbinée dans la centrale de Malgovert, rejoint le bassin de Montrigon. Pour cette compétition, EDF et la Fédération Française de Canoë Kayak ont construit un partenariat afin de définir les lâchers d'eau nécessaires pour obtenir le débit souhaité dans le bassin d'eau vive, pendant la durée de la compétition.



Ce partenariat a abouti grâce à la remise en service partielle de la centrale de Malgovert, qui a fait l'objet d'un vaste chantier de maintenance et de modernisation entre 2013 et 2016. En concertation avec les acteurs de l'eau, EDF a mis tout en œuvre pour permettre le déroulement des activités de canoë-kayak prévues en 2016 (lâchers d'eau stables de 22 m<sup>3</sup>/s, nettoyage du plan d'eau de Montrigon avant la course pour éviter les embâcles sur le parcours, mobilisation des agents d'exploitation en quart pour assurer la sécurité des kayakistes et implication du Centre de Conduite Hydraulique de Lyon).

En haute Tarentaise, EDF exploite un vaste complexe hydroélectrique composé de prises d'eau, de plusieurs barrages, dont celui de Tignes, et de sept centrales, dont celle de Malgovert. EDF a investi près de 80 millions d'euros pour la maintenance et la modernisation de cet ensemble. Ce chantier a porté sur les organes de production des centrales, mais aussi sur des prises d'eau, galeries, canaux, vannes, retenues, etc. Les travaux menés pendant 3 ans sur les deux conduites forcées représentent l'opération majeure de ce grand chantier. Après 15 km de galerie depuis les Brévières, ces conduites permettent de relier le barrage de Tignes et la centrale hydroélectrique de Malgovert.

## La sécurité au cœur des priorités d'EDF

A l'occasion de cette compétition, EDF a présenté au grand public, via un stand dédié, animé par trois hydroguides (étudiants recrutés pour la saison estivale), les règles de sécurité à respecter aux abords des cours d'eau et des ouvrages hydroélectriques. Un cours d'eau en aval d'un ouvrage hydroélectrique présente toujours un risque potentiel, même par beau temps. En effet, les manœuvres d'exploitation nécessaires, soit pour évacuer des débits de crue, soit pour des raisons liées à la sécurité ou à la production électrique, **peuvent à tout instant entraîner des augmentations de débit à l'aval des ouvrages**. Bien qu'effectués par paliers, **ces lâchers d'eau peuvent provoquer néanmoins la montée rapide de l'eau**, recouvrant en quelques minutes les îles et les bancs de graviers, et l'accroissement de la vitesse du courant. Plus de 500 personnes (familles, sportifs amateurs et professionnels, promeneurs...) ont ainsi été sensibilisés via une maquette pédagogique, des brochures, des vidéos et l'application smartphone « **EDF Prudence** » qui fournit gratuitement à ses utilisateurs les informations nécessaires à leur sécurité en les alertant notamment lorsqu'ils se trouvent à proximité de tronçons pouvant être sujets à des variations soudaines et importantes de débit grâce à sa fonctionnalité de géolocalisation.



Application EDF Prudence

## EDF et la Fédération Française de canoë-kayak partenaires depuis 25 ans

EDF et la FFCK sont associés depuis 25 ans pour la promotion et le développement du canoë-kayak dans le respect de l'environnement. Ce sport est effectivement en lien direct avec le métier d'hydraulicien d'EDF, puisque le Groupe couvre près de 75 % des réserves en eau de surface en France. Les activités de canoë kayak peuvent ainsi bénéficier de l'eau stockée dans les barrages gérés par EDF et du savoir-faire technique de l'énergéticien en matière d'aménagements hydrauliques sur le territoire.

Depuis 1991, ce partenariat durable se concrétise par des lâchers d'eau qui permettent la pratique du canoë-kayak ou encore la construction de bassins d'eau vive. EDF et la FFCK participent également au déploiement de la méthode Pagaies Couleurs qui vise à sensibiliser les pratiquants de canoë-kayak à la sécurité, à la connaissance et la préservation de l'environnement partout en France.

Ce parrainage place EDF comme partenaire principal de la FFCK et parrain officiel des équipes françaises de canoë-kayak pour les compétitions nationales, olympiques et paralympiques.

**A noter : l'eau stockée au barrage de Tignes représente 235 millions de m<sup>3</sup> soit 75 000 piscines olympiques. Cette réserve d'énergie peut être transformée de façon quasi instantanée en électricité par les centrales des Brévières et de Malgovert situées en contrebas. Leur production moyenne annuelle permet de répondre à la consommation résidentielle près de 340 000 habitants avec une énergie d'origine 100% hydraulique, 100% renouvelable.**